



Commune
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 09/03/2020

Reçu en préfecture le 09/03/2020

Affiché le 13/03/2020

ID : 083-218300036-20200303-DCM2020_013-DE



Délibération N°2020-013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 03 MARS 2020

L'an deux mil vingt, le trois mars, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Bertrand STELZ, Virginie MICHEL, Nathalie FORESTIER et Fabien MICHEL.

Excusés : Nathalie PEREZ LEROUX représentée par Aude ABIME,

Alain POILPRÉ représenté par Raymond BORIO,

Nadine MARION représentée par Roland NARDELLI,

Siegfried JAEGER représenté par Roger MALAMAIRE.

Absentes : Laurence COLLADO, Maylis COSTAMAGNO.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Mme Aude ABIME

Nombre de membres en exercice : 15
Pour : 13

Nombre de membres présents : 09
Contre : 0
Abstention : 0

Nombre de Suffrages exprimés : 13

TRAVAUX DE SECURISATION ROUTIERE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR DANS LE CADRE DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des équipements de sécurité routière et piétonne doivent être installés sur l'ensemble du territoire de la Commune et notamment aux abords de l'école communale pour un montant estimatif de 9 244.84€ HT soit 11 093.81€ TTC.

Ces travaux relevant de la sécurité routière et piétonne, Monsieur le Maire précise que la commune peut solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Var dans le cadre de la répartition des recettes du produit des amendes de police de l'année 2019.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'acquisition des équipements de sécurité pour un montant estimatif de 9 244.84 € HT soit 11 093.81€ TTC,
- SOLLICITE auprès du Conseil Départemental du Var une subvention d'un montant de 6 000€ dans le cadre de la répartition des recettes du produit des amendes de police de l'année 2019,
- PRECISE que les crédits seront inscrits au budget primitif de la commune exercice 2020,
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

